

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAE 101 Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e) convention avec la société OREXPO.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer, avec la société OREXPO, une convention pour l'occupation du domaine public, avenue des Champs Elysées (8e) du 4 octobre au 24 octobre 2019 inclus ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société OREXPO – dont le siège social est situé 4 avenue de Messine 75008 Paris - une convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'occupation du domaine public avenue des Champs Elysées - Paris 8e, du 4 octobre 2019 au 24 octobre 2019 inclus.

Article 2 : Au titre de cette occupation, la société OREXPO versera à la Ville de Paris une redevance d'un montant de 307 492,80 euros.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 936, nature 936-70321-R du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO